

### SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 5 FÉVRIER 2019

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le cinquième jour du mois de février 2019 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le maire:

Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers:

Madame Carol Rivard, messieurs Pierre Bisaillon, Marc

Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Absence motivée :

Madame France Desroches.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

### Résolution # 2019-02-25 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 5 février 2019 à 19 h 30.

# Résolution # 2019-02-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

# **Résolution # 2019-02-27 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposée par la conseillère Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 14 janvier 2019 et de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.



### Résolution # 2019-02-28 COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisaillon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

**QUE** les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 16 janvier 2019 au 5 février 2019, dont le montant est de 108 412,10 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 359 739,84 \$ selon la liste des comptes et factures.

#### Résolution # 2019-02-29 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 378-2019 ADOPTANT LES TAUX</u> <u>DE TAXES POUR L'ANNÉE 2019</u>

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par le conseiller monsieur Léo Quenneville 11 décembre dernier;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

**D**'adopter le règlement numéro 378-2019 concernant l'imposition d'une taxe foncière générale de 0,5104 \$ du 100 \$ d'évaluation, d'une taxe foncière agricole de 0,5033 \$ du 100 \$ d'évaluation, d'une taxe pour la protection policière de 0,0730 \$ du 100 \$ d'évaluation, d'une taxe d'entretien et de financement du réseau d'égout (15 % à l'ensemble de la population) de 0,0255 \$ du 100 \$ d'évaluation, ces taxes seront imposées sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité.

QUE la taxe pour le financement et l'entretien du réseau pour les résidences desservies (85 % du secteur) soit imposée à un taux suffisant en fonction du nombre de mètres linéaires tel que décrit au règlement numéro 237-2006.

**QUE** la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères soit de 186,98 \$ l'unité, c'està-dire pour chaque numéro d'immeuble ou logement inscrit au rôle d'évaluation.

**QUE** les taxes pour la fourniture et l'entretien des services d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées des réseaux de la municipalité de Lacolle soient imposées à un taux suffisant aux contribuables bénéficiant des services.

QUE le taux d'intérêt chargé sur les arrérages soit de 5 % annuellement.

**QUE** le nombre de versements, selon lequel le contribuable a le droit de payer ses taxes foncières, soit de quatre (4) établis selon les règles de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale. Les dates d'échéance seront les 13 mars, 8 mai, 10 juillet et 11 septembre 2019.

**QUE** le défaut pour le contribuable d'effectuer un versement à la date d'échéance, ne lui fait pas perdre le bénéfice d'acquitter ses taxes par plusieurs versements. Cependant, le versement qui n'a pas été acquitté devient quant à lui exigible par la municipalité. Le versement échu portera intérêt au taux de 5 % annuellement, et ce, a jour où le montant devient exigible.

**QUE** des frais d'administration de 10 \$ seront facturés à chaque avis de paiement en retard.



### Résolution # 2019-02-30 <u>DON - BAL DE FINISSANTS – ÉCOLE ALBERTE-MELANCON</u>

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix participe au financement du Bal des finissants 2019 avec un don de 200 \$.

### Résolution # 2019-02-31 <u>MAISON HINA -AIDE FINANCIÈRE</u>

**CONSIDÉRANT** le bien-fondé de la mission de cet organisme à but non lucratif qui vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant(s);

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC peut bénéficier des services offerts par cette maison;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde une aide financière de 200 \$ à la Maison Hina.

### Résolution # 2019-02-32 GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE -AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Garde Côtière auxiliaire canadienne (L) inc.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est reconnue comme la Capitale nautique, qu'elle est une municipalité dont plusieurs de ses citoyens, villégiateurs et touristes possèdent une embarcation et circulent sur la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'une provision de 1 000 \$ a été allouée aux prévisions budgétaires à cet effet;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde une aide financière de 1 000 \$ à la Garde Côtière auxiliaire canadienne (L) inc.



#### Résolution # 2019-02-33 FEUILLET PAROISSIAL

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon:

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

**QUE** le conseil municipal achète une publicité annuelle dans le feuillet paroissial au coût de 240 \$ pour un encart de ½ po x 6 po.

#### Résolution # 2019-02-34 CONVERSION DES LUMIÈRES DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT QUE les luminaires de la caserne sont désuets et énergivores;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte la proposition de Florent Guay Électrique Inc., datée du 24 janvier 2019 pour la fourniture de 9 luminaires au LED pour un coût d'environ 2 900 \$, coût de l'installation et taxes en sus.

#### Résolution # 2019-02-35 RESPONSABLE DU DOSSIER "PROJET ESCALE NAUTIQUE"

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme madame Julie Brosseau, coordonnatrice au loisir et événements, responsable du dossier "projet escale nautique".

# Résolution # 2019-02-36 INTENTION DE CHANGEMENT DU NOM DE LA 39<sup>E</sup> AVENUE POUR L'AVENUE CONRAD-GAMACHE

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Conrad Gamache a été très actif auprès de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et ce, pendant près de 40 ans, à titre de policier, pompier volontaire et chef de la brigade des pompiers;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a l'intention de renommer la 39<sup>e</sup> Avenue l'avenue Conrad-Gamache, à titre posthume.



# Résolution # 2019-02-37 ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA RUE MARTIN

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer la déclaration relative à l'acquisition d'une partie de la rue Martin selon l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

## **Résolution # 2019-02-38**

# NIVEAU DE RESPONSABILITÉS DE LA COORDONNATRICE AUX LOISIRS

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2019-02-35 relative au mandat de Madame Julie Brosseau, en ce qui concerne le « projet escale nautique »;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix convienne que la réussite dudit projet dépend de plusieurs éléments et qu'advenant l'échec ou la réalisation partielle dudit projet, aucun blâme ni imputabilité ne pourra être adressé à Madame Julie Brosseau.

# DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, dépose son rapport du mois de janvier.

# <u>DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE</u>

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de janvier.

### <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES</u> <u>LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS</u>

Madame Julie Brosseau, coordonnatrice au service des loisirs et événements, a déposé son rapport du mois de janvier.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.



No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

# CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2019-02-28, 2019-02-30, 2019-02-31, 2019-02-32, 2019-02-33, 2019-02-34, 2019-02-37.

Marie Lili Lenoir

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### Résolution # 2019-02-39 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

DE lever la présente session ordinaire à 20 h.

Claude Leroux

Maire

Marie Lili Lenoir

Directrice générale et secrétaire-trésorière